



DEC162641DR17

Décision portant nomination de Mme Catherine Boussard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6226 en date du 13 octobre 2016;

Considérant que Mme Catherine Boussard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 20 au 22 avril et du 18 au 20 mai 2016 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine Boussard, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1^{er} novembre 2016.

Mme Catherine Boussard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine Boussard est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Jean-Luc Adam

Clarisse David

Visa du président de l'Université Rennes 1

David Allis